

L'honorable député de Brome (M. McMaster) a posé, cet après-midi, une question concernant la banque des Marchands. Elle se rapportait par certains côtés à l'objet de la proposition. A l'exemple du député de Brome, je ne voudrais pas que personne dans l'Assemblée, pensât que je vise quelqu'un *a priori*. Je demeure dans l'Ouest, et à l'exception d'une des quinze industries ou institutions mentionnées par notre collègue ont leur siège dans l'Est. Pour montrer que je n'en ai contre personne en particulier, je vous dirai qu'en cherchant à me renseigner sur la question je n'ai pas visé à réunir des faits concernant aucun membre ayant des charges dans quelque institution canadienne. Je ne pourrais pas parler avec autorité à ce point de vue, car je n'ai pas de renseignement; mais sur le fond de sa proposition, telle qu'il l'a développée, nous sommes d'accord en tous points.

J'aurais une citation à faire relativement à la banque des Marchands. D'après moi, un ministre à la tête de son département est comme un chef d'industrie. Or, quand on voit des membres du conseil d'administration d'une institution de crédit employer leur influence pour obtenir des fonds en faveur de leurs propres établissements, on peut supposer que les mêmes individus, installés au conseil des ministres, useront de leur position dans le même but.

Je ne porte pas d'accusation, qu'on le remarque bien. Je fais cette observation, parce qu'elle est sur toutes les lèvres dans le pays. L'opinion publique est inquiète, à cause de la difficulté de trouver le siège du mal dans le corps social. Que ceux donc qui sont placés assez haut pour délivrer le pays du sentiment de malaise qu'il éprouve le fassent sans retard dans l'intérêt de la paix sociale; et le but visé par la motion me paraît être un des meilleurs moyens à adopter.

L'article que je vais lire, afin qu'il soit inséré au harsard, contient la liste des maisons de banque qui ont avancé des fonds à leurs administrateurs. Des quinze établissements mentionnés par notre honorable collègue un seul a son siège dans l'Ouest.

Et quand nous qui habitons dans l'Ouest éprouvons quelquefois le besoin de nous procurer de l'argent et que nous constatons que ces institutions bancaires de l'Est, qui ont toutes leur direction dans l'Est refusent de prêter de l'argent pour nos besoins légitimes dans l'Ouest bien qu'elles puissent avancer de fortes sommes d'argent aux grandes compagnies de l'Est,

[M. Gould.]

nous en concluons naturellement qu'on nous porte préjudice et nous pensons que c'est un mauvais principe de permettre aux banques de prêter de l'argent à leurs propres directions quand les autres entreprises du Canada sont privées de fonds. Voici un tableau qui indique les prêts faits par les banques canadiennes à leurs directeurs:

Nom de la banque	Prêts aux directeurs
Banque de Montréal...	\$1,112,870
Banque de la Nouvelle-Ecosse.	1,044,269
Banque de Toronto...	350,766
Molson's Bank...	189,884
Banque Nationale...	162,392
Banque des Marchand...	459,035
Banque Provinciale...	Rien

Nos honorables députés de Québec peuvent être fier. La Banque Provinciale ne paraît pas avoir prêté d'argent à ses directeurs:

Union Bank...	\$1,066,668
Banque de Commerce...	1,378,913
Royal Bank...	631,821
Dominion Bank...	540,564
Banque d'Hamilton...	528,792
Standard Bank...	83,892
Banque d'Hochelaga...	273,575
Imperial Bank...	120,620
Home Bank...	295,712
Sterling Bank...	267,207
Weyburn Security Bank...	51,078

Cette dernière est une institution de l'Ouest et c'est la seule.

M. VIEN: Quel rapport a cette avance d'argent aux directeurs des banques avec la motion soumise à la Chambre?

M. GOULD: Je soutenais que si dans le monde ordinaire des affaires, un individu qui peut être directeur d'une banque peut engager cette institution à faire des opérations avec des organisations dont il est membre, nous pouvons concevoir que le même individu peut exercer comme membre d'un gouvernement quelconque une influence semblable. Il est possible que l'honorable député n'était à son siège; mais il y a quelques minutes, j'ai prétendu en m'appuyant sur ces chiffres que le malaise considérable résultant de ce fait qui existe au Canada, l'agitation pouvait être apaisée ou diminuée par l'adoption du principe contenu dans la résolution. C'est tout ce que je veux prouver par ces chiffres. L'honorable député de Brome a rappelé cet après-midi les conditions qui existent en Angleterre et en France et il a aussi cité des ex-ministres des Finances du Dominion. Je veux faire observer que les honorables messieurs que l'on a nommé dans ces citations ont reconnu le principe de cette résolution. Ils ont reconnu la possibilité tout au moins d'offenser le public ou le